

## Compte rendu du conseil municipal du 3 novembre 2016

**Participants :** René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Didier Mai-Andrieu, Bruno Pelissier, Isabelle Viguier, Frédéric Lavigne, Jean-Christophe Coupat, Séverine Véquaud, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Bernard Martin.

**Absents excusés :** Brigitte Tuéry (procuration donnée), Jean Muratet, Clément Chauchard

### **1 – Délibération : achat et financement de la maison "FLEYS".**

Lors du conseil municipal du 30 septembre, il a été demandé à monsieur le maire de faire une proposition d'achat de la partie restante du bâtiment "anciennement Tremolières", à 50 000€.

Cette proposition est acceptée. La partie que la commune pourrait acquérir se décompose de la façon suivante :

- |                          |                            |   |
|--------------------------|----------------------------|---|
| - Rez-de-chaussée        | environ 250 m <sup>2</sup> | concerne les deux magasins et leur remise arrière |
| - 1 <sup>er</sup> étage  | environ 125 m <sup>2</sup> | concerne des logements                            |
| - 2 <sup>ème</sup> étage | environ 125 m <sup>2</sup> | " "   |
| - Combles                | environ 125 m <sup>2</sup> | " "   |

L'objectif municipal, si le conseil décide d'acheter, est de conserver les commerces au rez-de-chaussée et de conserver les logements à la location.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour acheter le bien.**

### **2 – Délibération : mise en révision allégée du document d'urbanisme PLU.**

Au cours des derniers mois, la préfecture a refusé des autorisations de construire dans des zones NCd du Plan Local d'Urbanisme qui jouxtent des zones urbaines, notamment à Jouels. Une réunion en préfecture a permis d'expliquer la volonté communale de voir se réhabiliter des bâtiments dans ces zones qui auraient pu être directement intégrées au zonage Ud puisque desservies par les réseaux.

Monsieur le maire propose, comme l'a suggéré madame la secrétaire générale de la préfecture, d'utiliser la procédure de "révision allégée" introduite par la loi du 12 juillet 2010.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner**

- **un avis favorable à la mise en révision du PLU,**
- **que la concertation, prévue dans la procédure, se fera de la façon suivante :**
  - **affichage en mairie**
  - **information par voie de presse,**
  - **réunion publique,**
  - **publication dans le bulletin municipal.**

## Questions diverses

### **1 – Comité de pilotage de la future communauté de communes du "Pays Ségali"**

Le maire fait part au conseil d'une invitation à une réunion de tous les conseillers municipaux des 23 communes le mardi 15 novembre à 20h30 dans la salle des fêtes de Naucelle.

Le nom retenu, par le comité de pilotage, pour la future inter-communauté est "Pays Ségali". Ce nom sera proposé à monsieur le préfet pour qu'il figure dans l'arrêté de création au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **2 – Marché de Noël et marchés hebdomadaires.**

Tous les marchés qui se déroulent sur la voie publique sont de la responsabilité de la commune qui peut déléguer l'organisation à une association.

Sur une initiative privée, une association "**Grand PAS**" (Grand Pôle Animation de Sauveterre) est en cours de création administrative. La commune pourra ainsi lui déléguer l'organisation de l'ensemble des marchés comprenant le marché de Noël, ceux d'été des producteurs, celui de la fête de la châtaigne et de la création d'un marché hebdomadaire, le dimanche, sur la place de Sauveterre.

Pour le déroulement à Sauveterre du marché de Noël le samedi 10 et le dimanche 11 décembre 2016, comme l'année précédente, la commune prendra en charge la communication dans la presse et dans les radios locales.

## **3 – Numérotation des voies de la commune.**

Les propositions faites par la commission en charge de la numérotation ont été examinées et validées par le conseil municipal. Des devis vont être demandés aux artisans locaux pour la fabrication des numéros. Une information sera donnée dans le bulletin municipal.

## **5 – Résidence d'artiste "atelier Blanc".**

Le projet de territoire, organisé par l'association de Villefranche de Rouergue "Atelier Blanc", sur les six bastides de l'Aveyron permet à la commune de Sauveterre de recevoir un artiste en résidence pendant les mois de novembre 2016 et d'avril 2017.

David LECHAVANNE, artiste plasticien, est installé depuis le 3 novembre dans l'un des ateliers du pôle artisanal. Sa mission est de réaliser une œuvre, en lien avec le patrimoine, en collaboration avec les habitants.

Le conseil lui souhaite la bienvenue.

## **6 – Tournée scolaire.**

A compter du 18 novembre, Antoine Payen n'assurera plus le transport scolaire. Cette tournée représente 3 heures de travail par jour. L'entreprise trouvera un nouveau conducteur si d'ici là aucune personne locale ne s'est manifestée.

## **7 – Cérémonie du 11 novembre.**

Le dépôt de gerbe commémorant l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu vendredi 11 novembre à 11h00 devant la mairie.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

## **8 – Pôle santé.**

Les plans et estimations fournies par le PACT sont consultables à la mairie par ceux qui sont intéressés par ce projet.

## **9 – Prochains travaux entrepris par la commune.**

Les devis ont été reçus pour :

- borne électrique de recharge pour véhicule => environ 4 900 € HT
- bandes rugueuses pour les deux entrées de Jouels par la RD 997 => environ 2 500 € HT

Les subventions afférentes seront demandées.

Prochain conseil municipal : jeudi 8 décembre 2016.

